

# Le Mag des Collines

## CIL du Paradis

CIL "Les collines du Paradis" - 1, rue Auguste Renoir - 83400 HYERES



### 2.1 LE MOT DU PRESIDENT

«Continuons à oeuvrer ensemble pour défendre et améliorer notre petit coin de Paradis.»

Cordialement Votre  
Léon-Gérard HEUSELE  
Président du CIL «les Collines du Paradis»

## RUBRIQUES

2.1  
**LE MOT DU PRESIDENT**  
Léon-Gérard HEUSELE

2.2  
**COMPTE RENDU**  
de l'Assemblée Générale du CIL  
du 30 janvier 2013

2.3  
**LE PROJET « VOISINS SOLIDAIRES »**  
Projet sur la sécurité du quartier

2.4  
**LE PYLÔNE DE LA DISCORDE**  
Encore et toujours le pylône .....

2.5  
**L'ESCALIER RENOIR / MATISSE**  
Problème de gestion

2.6  
**DÉFAUT D'ÉCLAIRAGE**  
Signalez tout dis-fonctionnement

2.7  
**HYÈRES & LES PALMIERS**  
Le fléau du charançon rouge

2.8  
**DERNIÈRES NOUVELLES**

2.9  
**VIDE GRENIER DU 12 MAI**  
Le rendez vous du Printemps

2.10  
**SITE INTERNET**  
Le CIL sur la toile

2.11  
**FONCTIONNEMENT DU CIL**

### 2.2 COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 30 Janvier 2013 - Ecole Paul Long

Le quorum étant atteint avec plus de 40 présents, le président du CIL, L.G. Heusele ouvre la séance à 18 heures, en présence du maire J.Politi, du conseiller général F.Roux, des adjoints C.Pilon, J.de Lustrac, J. Lobry, du délégué P. Fallot, du chef de la police municipale Werber et de plusieurs conseillers techniques de la mairie.

Etaient également présents, la présidente du groupement des CIL Colette Richard ainsi que le référent des CIL à la mairie, S.Cicoletta. .

Après avoir remercié tous les participants de leur présence, souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants du quartier, et salué la mémoire de R. Carroué, ancien trésorier du CIL récemment décédé, le président donne la parole au maire de Hyères.

#### Intervention de Mr. Le Maire.

Monsieur Le Maire évoque alors les grands projets de la ville comme le réaménagement de l'avenue Clôtis, de la place Joffre et la nouvelle gare routière.

Il évoque ensuite la bonne santé financière de la ville et le fait que, selon lui, la part de la commune dans les impôts locaux n'aurait pas augmenté.

Puis concernant la sécurité, le maire s'est félicité de l'efficacité de la police municipale, dont les moyens et les effectifs ont été sensiblement améliorés.

Pour ce qui est de la prévention des cambriolages il cite alors le dispositif « voisins vigilants » qui devrait être mis en place dans plusieurs quartiers de la ville.

Une discussion s'engage alors avec l'assistance où plusieurs voix émettent des oppositions à ce dispositif, jugé soit inutile, soit porteur de tendances à la délation, ou même se substituant à la police.

Le président du CIL s'engage alors à organiser une réunion uniquement dévolue à cette question, où tous les points de vue pourraient s'exprimer, et à l'issue de laquelle une décision serait prise à la majorité.

Ensuite sont évoqués par le maire les dossiers en cours spécifiques à notre quartier :

#### Le pylône de la rue Bénézit.

Il apparaît que le SDIS, actuel propriétaire du pylône que TDF lui a cédé, voudrait le garder en l'état pour y implanter une antenne de communication à son sommet. Ceci va à l'encontre de nos demandes de démontage de ce mât de 15 mètres, inesthétique et source de nuisances pour les riverains. On peut douter aussi de la nécessité d'implanter une antenne aussi haut pour obtenir une bonne liaison afin d'assurer la sécurité en cas d'incendie.

Le maire, de nouveau, nous a alors promis d'organiser une réunion tripartite, SDIS, mairie et riverains, afin de régler cette question.

### **L'escalier Renoir/Matisse.**

Le statut juridique de cet escalier pose toujours problème. Le dernier propriétaire connu, l'Association Syndicale du groupe d'habitations les Amandiers n'a pas eu d'activité depuis plus de 10 ans. Le CIL a envoyé un dossier à la mairie pour demander qu'elle prenne possession de cet escalier en vertu du code civil qui régit les « biens sans maîtres ». La mairie répond que le statut de bien sans maître ne peut pas s'appliquer étant donné que le cadastre cite le nom d'un propriétaire.

Là encore une réunion est prévue, sous l'égide de S.Cicoletta, avec si possible la présence d'un juriste et d'un ingénieur, afin de trouver une solution aux problèmes que pose cet escalier sur les plans de la sécurité et de l'hygiène.

### **Circulation. Stationnement. Voirie.**

La mise en place d'un « stop » rue Matisse semble avoir été bien acceptée en vue d'une meilleure sécurité de ce carrefour.

Notre demande de création de parkings a été prise en compte.

Le ralentisseur de type « coussin berlinois » prévu boulevard Matignon devrait être mis en place dans un futur proche. La réfection de chaussée prévue en 2012 n'a pas eu lieu. Il faut espérer que le programme 2013 sera appliqué en privilégiant les secteurs où l'enfouissement des lignes a été effectué.

Par ailleurs nous allons demander la mise en place d'un panneau indicateur pour le château et la villa Noailles au carrefour boulevard Matignon et avenue Paul Long afin d'éviter de voir les visiteurs s'égarer au bout de la rue Renoir.

### **Enfouissement des lignes électriques.**

RTE qui contribuait à 50% aux travaux, ne participe plus du tout.

Le budget total annuel de la ville pour ce poste est de 50.000€, et ne permet pas d'espérer ces travaux prochainement dans le quartier.

### **Rapport d'activité 2012.**

Le secrétaire Louis Lapierre commence son rapport en rappelant l'élection en janvier 2012 de Léon-Gérard Heusele comme nouveau président du CIL, en remplacement de Stéphane Mucetto.

Il a rendu hommage à l'action de l'équipe précédente qui a animé le CIL pendant 6 ans avec dynamisme et une grande convivialité, avec une mention spéciale pour Sylvie Morand qui par son action opiniâtre a obtenu le démontage des antennes relais de téléphonie qui avaient été implantées illégalement sur le pylône.

Stéphane et Sylvie restent membres du conseil d'administration où leurs conseils et leur expérience sont très utiles. Le secrétaire énumère ensuite les différentes concertations avec les adjoints concernés, ainsi que les réunions d'information organisées par la mairie auxquelles le CIL était représenté.

Il cite aussi les réunions du groupement des CIL, en particulier son Assemblée Générale du 11 juin 2012.

Le forum des associations à l'espace 3000 les 8 et 9 septembre a été un moment fort où notre CIL a été présent avec un panneau très apprécié.

Sur le plan festif nous avons eu notre pique-nique traditionnel le 10 juin, agrémenté cette fois d'une tombola de l'objet insolite, et le 5 octobre nous avons inauguré l'éclairage des escaliers publics avec un apéritif très sympathique.

Outre l'éclairage des escaliers réclamé depuis longtemps, ont été réalisés cette année la mise en place du « stop » de la rue Matisse, ainsi que l'organisation du tri sélectif avec la distribution des containers appropriés.

### **Rapport financier.**

Le trésorier Daniel Cousin a présenté un rapport financier contresigné par Stéphane Mucetto faisant office de commissaire aux comptes.

Le solde au 31 décembre 2012 se monte à 591,48€ pour le compte courant et à 1370,05€ pour le compte sur livret.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

### **Election au Conseil d'Administration.**

Les membres du conseil d'administration devant démissionner étaient Daniel Cousin, Jean-Marie Loicq et Jacqueline Moukha.

Les deux premiers se représentaient, mais Jacqueline, notre doyenne et la mémoire du quartier, préférait se retirer. Nous comprenons sa décision et nous la remercions pour son dévouement au cours de ces dernières années.

Une seule candidature s'est manifestée dans l'assistance, celle de Pierre Brauge, un ancien habitant du quartier dans sa jeunesse, revenu habiter la maison de son enfance.

Les trois candidats ont été élus à l'unanimité.

### **Projets du CIL pour 2013.**

Pierre Brauge, nouvel élu au CA, nous a présenté un projet de site internet du CIL qui a reçu l'approbation de l'assistance et qui sera mis en service bientôt.

Il nous a également parlé d'un projet de chemin piétonnier sur la colline qui sera soumis à la municipalité.

Par ailleurs le pique nique de printemps est fixé au dimanche 12 mai 2013. Il sera accompagné d'un vide-grenier de livres, disques, CD et DVD.

La séance est levée à 20h30 suivie du pot de l'amitié.

## **2.3 LE PROJET « VOISINS SOLIDAIRES »**

Cet adjectif de solidaires paraît plus consensuel que le terme de « voisins vigilants » qui a provoqué quelques réserves lors d'un débat au cours de notre assemblée générale. Inspiré d'un dispositif assez développé dans les pays anglo-saxons et appliqué dans quelques communes françaises ce principe ne paraît pas convenir très bien à nos traditions de bon voisinage.

En particulier il prévoit l'instauration de « référents » de quartier, qui auraient une communication directe et dans les deux sens avec la police et cela peut être source de dérives non souhaitées.

Les défenseurs de ce système se défendent de vouloir instaurer un climat d'espionnage de délation ou d'ingérence. Leur but est d'entretenir des relations de bon voisinage et de développer l'esprit civique, celui d'un citoyen responsable.

Ils avancent aussi comme argument, que partout où ce dispositif a été mis en place, le nombre de cambriolages a nettement baissé les premières années pour se stabiliser ensuite à un bas niveau.

Dans cet esprit, jeter un coup d'œil sur la maison de son voisin lorsqu'il a signalé son absence, prendre son courrier ne relève pas de l'ingérence, c'est simplement rendre service. De même que d'être attentif aux personnes inconnues qui vont et viennent, ce n'est pas de l'espionnage, mais une précaution élémentaire.

En fait, pour la plupart d'entre nous, cette attitude est déjà familière, il s'agit simplement de la développer et en quelque sorte de l'officialiser, avec l'appui de la municipalité.

Dans notre ville un premier quartier a décidé, lors de son assemblée générale, de mettre en place ce dispositif avec l'accord et la contribution de la municipalité. Il s'agit du CIL Godillot, et concrètement cela consistera par la signature d'une convention tripartite entre le CIL, la ville et l'état, la mise en place de quelques panneaux sur la voie publique et la distribution d'autocollants aux volontaires qui voudront les apposer sur leurs maisons, cela à la charge de la commune.

D'un commun accord le système de « référents » ne sera pas mis en place dans ce quartier.

On compte sur l'esprit civique et le sens des responsabilités de chacun pour alerter la police s'il le juge nécessaire.

Dernièrement un article du Canard Enchaîné intitulé « Epiez vous les uns les autres » a semé le trouble dans les esprits. Cet article à charge, signé S.Ch, reprend le thème des citoyens référents qualifiés de « brigadiers en pantoufles » et présente un fac-similé de fiche à remplir au sujet de « types louches » mais qui n'émane absolument pas du dispositif « voisins vigilants ». L'article conclut par une vision sinistre et assez caricaturale d'espionnage et de délation, où tous vos gestes seraient épiés par « douze apôtres, ou douze salopards. C'est selon... »

Au cours de notre dernière assemblée générale il a été décidé d'organiser une réunion avec un débat sur le sujet. Cet article est un élément d'information et nous vous invitons à compléter vos connaissances, via internet par exemple, pour rendre ce débat le plus riche possible avant de prendre une décision, prévue à l'assemblée générale 2014.

## **2.4 LE PYLONE DE LA DISCORDE**

Une autre phase de notre combat contre le pylône de la rue Bénézit commence, après notre victoire devant TDF qui s'est vu obligé de démonter les antennes relais SFR qu'il avait installées illégalement sur le pylône de télédiffusion.

Depuis janvier 2013, date de la fin de la convention tripartite qui liait TDF au SDIS (propriétaire du terrain) et à la municipalité (propriétaire du local technique), TDF s'est retiré définitivement de ce site et a cédé le pylône au SDIS et à la municipalité.

Nous avons à maintes reprises rappelé à Monsieur Politi qu'il s'était engagé depuis son élection, à œuvrer pour le démontage du pylône dès le passage à la TNT. L'heure est venue de tenir vos promesses, monsieur le Maire ! Depuis janvier pourtant, Monsieur Politi botte en touche, rejetant la décision et la responsabilité du maintien du pylône sur le SDIS qui lui aurait fait part, dans un courrier officiel, de son intention de garder le pylône dans le but d'y développer de nouvelles technologies de communication (notamment un système dit « perroqueteur »).

Nous avons appris lors de notre dernière assemblée générale, que le SDIS voulait implanter dans notre quartier des antennes qu'il n'avait pas pu installer sur le site de Costebelle d'où il aurait été « exproprié ». Nous avons instamment demandé la tenue d'une réunion avec le SDIS pour qu'ils nous expliquent dans le détail en quoi consistent ces nouvelles technologies et si elles nécessitent vraiment un pylône de 15 mètres de haut, et enfin si elles présentent des risques sanitaires pour les riverains.

Le maire est resté sourd aux plaintes des habitants quant aux nuisances sonores que génère le pylône. Le CIL attend donc la tenue de cette réunion où nous pourrons enfin poser les vraies questions et peut être avoir des réponses claires et précises. Le SDIS doit rendre des compte aux riverains tout autant que la municipalité.

D'autre part, monsieur le Maire est bien placé, contrairement à ce qu'il prétend, pour connaître les intentions du SDIS et pouvoir faire entendre sa voix puisqu'il siège au conseil d'administration de celui-ci. Nous espérons une réunion avant l'été. Si nous n'obtenons pas de réponses satisfaisantes, nous lancerons une campagne afin de faire valoir les droits des riverains.

Nous l'avons fait une fois, nous le referons tant que cela sera nécessaire pour défendre la sécurité sanitaire des habitants du quartier.

## 2.5 L'ESPRIT DE L'ESCALIER

L'escalier qui relie les rues Renoir et Matisse fait l'objet depuis de nombreuses années de questions et de protestations de la part des riverains. Il est évoqué régulièrement dans le MAG qui vous est distribué et aussi lors de nos assemblées générales. Cet escalier est devenu impraticable car il est obstrué dans sa partie centrale par une masse de déchets composée de végétaux, gravats et objets divers.

Il est évidemment dangereux dans cet état et pose aussi un problème d'hygiène par la présence de nombreux rats. Il faut ajouter que par cet escalier passent les égouts et l'alimentation en eau potable, et que en cas de fortes pluies c'est un torrent de boue qui s'évacue sur la rue Matisse.

Par ailleurs c'est une voie d'évacuation en cas d'incendie qui s'avère impraticable.

Les services municipaux alertés se sont contentés d'apposer deux pancartes aux extrémités interdisant l'accès, mais refusent d'y intervenir en arguant du fait que cet escalier est un espace privé.

### Qu'en est-il exactement ?

Le cadastre a enregistré cet espace sous le N° BE 111 d'une superficie de 142 m<sup>2</sup>, sans revenu imposable, et avec comme propriétaire l'Association Syndicale du Groupe d'Habitations les Amandiers, avec une adresse chez Mr Louis DAVID, 21 rue Auguste Renoir.

Cette association n'a plus d'activités depuis de très nombreuses années et on peut la considérer comme dissoute, c'est pourquoi le service du cadastre nous a affirmé que cet escalier pouvait être considéré comme « bien sans maître » et donc revenir à la commune par la procédure précisée dans le code civil, article 713.

Nous avons donc transmis dans ce sens un dossier complet à la mairie fin décembre 2012, en y ajoutant une demande de réunion de concertation, mais à ce jour nous n'avons pas eu de réponse officielle.

Lors de notre assemblée générale le 30 janvier 2013 cette question a été évoquée et les représentants de la municipalité présents nous ont fait comprendre qu'ils n'envisageaient pas cette procédure et qu'ils considéraient les riverains de l'ex-association des Amandiers comme les seuls propriétaires, et donc les responsables de la remise en état de l'escalier. Cela pose évidemment un gros problème : l'association des Amandiers n'existe plus, de nombreux propriétaires ont changé depuis 1955, et plus personne n'est disposé à payer pour ces travaux.

Nous allons donc réitérer notre demande auprès de la mairie, avec cette fois l'assistance d'une aide juridique, afin de vaincre cette inertie municipale, peut être plus malléable en période pré-électorale.

## 2.6 DEFAT D'ECLAIRAGE

Si vous remarquez un éclairage de la voie publique en panne, merci d'alerter les services municipaux en appelant le standard de la mairie au 0494007878 et en indiquant le numéro du poteau de l'éclairage déficient.

## 2.7 HYERES SANS PALMIERS

Notre ville, par la «grâce» de Léopold Ritondale, porte officiellement le nom de Hyères-les-Palmiers.

On peut se demander cependant si dans un avenir assez proche ce titre ne sera pas légèrement usurpé. En effet des spécialistes se montrent assez pessimistes sur l'évolution des ravages provoqués par le charançon rouge sur le territoire de la commune.

Cet insecte ravageur originaire d'Egypte et introduit en France en 2006, s'attaque aux palmiers de type Phoenix en pondant des œufs en son centre, qui devenus des larves détruisent le palmier par l'intérieur.

Les services municipaux ont mis en œuvre des moyens importants pour combattre ce fléau, mais ils n'opèrent que sur les voies publiques, et par ailleurs nos rues sont en grande partie ornées de palmiers de type Washingtonia, espèce plutôt épargnée pour l'instant par les charançons.

Le problème viendrait des particuliers, propriétaires de palmiers Phoenix contaminés et qui feraient des élagages sans prendre les précautions indispensables. Il faut en effet broyer immédiatement les palmes coupées et assurer un transport en camion bâché jusqu'à l'incinérateur pour éviter toute dissémination des larves et des insectes adultes, lesquels sont capables de voler 6 ou 7 km pour trouver un palmier qui leur convienne.

Or on a pu observer de nombreuses palmes non broyées laissées sur la voie publique ou à la décharge ce qui inquiète beaucoup les spécialistes, qui voudraient qu'une information sérieuse et responsable soit fournie à la population.

Des solutions efficaces pour éradiquer ces insectes ont été trouvées en laboratoire, mais la réglementation et les lenteurs de l'administration font que leur homologation ne pourrait intervenir que dans plusieurs années, en espérant qu'il ne sera pas trop tard. Actuellement les procédés autorisés sont un insecticide chimique qui pose problème sur le plan environnemental, ou bien les nématodes plus écologiques, mais qui n'agissent que sur les larves.

Aux dernières nouvelles des palmiers Washingtonia commencent à être attaqués eux aussi ce qui est très préoccupant. Nous recommandons donc de nouveau à tous les habitants de notre quartier de faire examiner leurs palmiers par un spécialiste (la liste est disponible à la mairie), s'ils ne l'ont pas déjà fait.

## 2.8 DERNIERES NOUVELLES

Lors d'une réunion en mairie le 18 mars au matin nous avons pu obtenir des rendez-vous susceptibles de déboucher sur des avancées concernant les problèmes du quartier :

- Le lundi 25 Mars à 9h00 près du transformateur, rendez-vous avec Mr Alain Aurez, directeur de la voirie à qui nous pourrions parler des problèmes de circulation, stationnement, signalisation et de la possibilité de nouveaux parkings.

- Le vendredi 5 avril à 10h00 réunion en mairie avec Mme Pilon et les représentants du SDIS pour la question du pylône.

- Pour l'escalier Renoir/Matisse, Mr Cicoletta se propose d'intervenir auprès de Mr David, qui semble un obstacle à toute évolution. Par ailleurs nous allons contacter Me Palenc le notaire qui s'est occupé de la SCI Les Amandiers, et qui pourrait nous indiquer les solutions possibles.

## 2.9 VIDE GRENIER CULTUREL DU 12 MAI

Rendez-vous le dimanche 12 mai à partir de 9h00 sur le terrain de basket.

Vous disposerez d'une table et de deux chaises pour exposer à la vente, des livres, CD, DVD et autres vinyles anciens ou récents. Si vous avez des plants, boutures ou autres végétaux vous pourrez également les exposer afin de faire des échanges.

Pour participer à ce premier vide-grenier il faut poser sa candidature soit par mail, [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr) soit par téléphone au : 0619891794.

L'inscription est gratuite pour les adhérents du CIL, elle est de 5€ pour les autres exposants.

Le vide-grenier et l'échange des boutures prendront fin à partir de midi pour laisser place au pique nique (chacun apporte ses provisions), à l'apéritif offert par le CIL et à la traditionnelle tombola de l'objet insolite.

Ne manquez pas cette occasion de rencontres et d'échanges au cœur de notre beau quartier du Paradis !

## 2.10 LE CIL SE DOTE D'UN SITE INTERNET

Nous avons eu le plaisir à l'Assemblée Générale, de vous annoncer « la naissance » de notre site internet

Voici le lien : <http://www.hyeres-paradis.fr>

De nombreuses rubriques d'informations , horaires des Cars Mistral , planning du ramassage des déchets, horaires de la déchèterie municipale, météo, sites des autres cils de la ville de Hyères .....

Des liens vers des sites culturels hyérois , « soif de connaître »

Une collection de cartes postales anciennes de la ville de Hyères (collection de M Berthommière)

Des photos anciennes de votre quartier « la prolétarienne »

L'historique du « Mag des collines »

Le compte rendu de l'Assemblée Générale .....

Et deux autres rubriques : Les petites annonces et un forum qui demande la participation de tous.

Ce site internet est le vôtre. Toutes les remarques sur le contenu, toutes propositions de nouvelles rubriques ainsi que vos contributions sont les bienvenues !!

## 2.11 FONCTIONNEMENT DU CIL

Pour poursuivre ses activités et atteindre ses objectifs, le CIL s'appuie essentiellement sur le bénévolat et les cotisations de ses adhérents.

Notre association a besoin de votre confiance, de votre soutien et de vos réflexions pour défendre au mieux les intérêts des habitants du quartier et préserver notre qualité de vie.

Par ailleurs, dans nos relations avec les différentes autorités, le nombre d'adhérents et donc la représentativité du CIL, sont un atout très important.

La cotisation annuelle est fixée à 10€, ce qui ne semble pas exagéré et nous vous serions reconnaissants de verser cette somme à notre trésorier :

Daniel Cousin : 1 rue Auguste Renoir 83400 HYERES

En précisant vos noms et adresse et éventuellement votre adresse internet.

## 2.12 INFORMATIONS PRATIQUES

### - Le CIL.

Adresse : 1 rue Auguste Renoir – 83400 HYERES

Mel : [cilcollinesduparadis@wanadoo.fr](mailto:cilcollinesduparadis@wanadoo.fr)

### - SECURITE.

La Police Municipale assure une veille permanente 7 jours sur 7 au : 04 94 65 02 39

N'hésitez pas à l'appeler pour tout problème de sécurité.

Contactez ce même numéro si vous désirez une surveillance particulière en cas d'absence prolongée.

### - RAMASSAGE DES DECHETS.

Déchets ménagers : ramassage le lundi et vendredi. (le mercredi ayant été supprimé)

Papiers, cartons : container jaune un jeudi sur deux.

Plastiques : container gris un jeudi sur deux (voir le calendrier remis avec les containers).

Déchets verts : lundi et jeudi. (de préférence en fagots ou poubelles, évitez les sacs plastiques)

Encombrants : lundi et jeudi après appel au : 04 94 00 78 50 le vendredi ou mercredi précédent.

Dans tous les cas évitez de sortir les déchets avant 20h la veille.